

2

Participation des jeunes à l'enseignement et taux de scolarisation

Un peu plus de deux tiers des jeunes de 2 à 29 ans participent à l'enseignement, conséquence de la scolarisation de la presque totalité des jeunes durant 15 ans, de 3 à 17 ans révolus. En outre, les écoles de la Communauté française attirent des élèves provenant non seulement des pays étrangers, mais aussi des Communautés flamande et germanophone.

La mesure des taux de scolarisation par niveau d'enseignement met en évidence l'importance de l'accumulation progressive des retards dans l'enseignement primaire et surtout secondaire.

Avec des taux de scolarisation compris entre 30 % et 49 % pour les jeunes de 18 à 22 ans recensés dans l'enseignement supérieur, la Communauté française occupe une des premières places parmi les pays de l'OCDE.

Le 1^{er} janvier 2010, la Communauté française comptait plus d'un million et demi de jeunes âgés de 2 à 29 ans (figure 2.1). Parmi ceux-ci, plus d'un million étaient scolarisés¹. Par rapport à 1991-1992, on relève une croissance de plus de 8 % de cette population scolaire et une augmentation de près de 1 % de la population totale résidente de 2 à 29 ans. Le taux brut de scolarisation² des jeunes de 2 à 29 ans est passé de 63 % à 67 % en dix-neuf ans.

On constate au cours de la période observée une légère tendance à la baisse des taux bruts de scolarisation dans les âges concernés par l'obligation scolaire et une hausse au-delà de 17 ans et particulièrement dans la tranche des 20-23 ans (figure 2.2).

En 2009-2010, les taux bruts sont supérieurs à 100 % entre 8 et 16 ans (figure 2.2). Cette situation traduit des migrations d'élèves entre la Communauté française et les autres Communautés et pays limitrophes dont le solde est positif. À partir de 16 ans, et surtout à partir de 18 ans (fin de la scolarité obligatoire), on constate une diminution des taux bruts de scolarisation mais les taux récents sont supérieurs à ceux observés en 1991-1992, indiquant ainsi pour ces âges une augmentation du taux net de scolarisation en Communauté française, liée à la hausse du taux d'accès à l'enseignement supérieur.

La comparaison avec l'année 1991-1992 montre notamment une forte croissance des taux de participation à l'enseignement des jeunes de 20 ans et plus. À l'âge de 20 ans, le taux brut de scolarisation est ainsi passé de 54 % à 64 % tandis qu'à l'âge de 22 ans, il s'élève encore à 37 % alors qu'en 1991-1992, ce même taux était de 27 %.

Le calcul des taux de scolarisation par âge et par niveau d'enseignement (figure 2.3) permet de comparer la participation des jeunes de chaque classe

d'âge aux différents niveaux d'enseignement et de mettre en évidence l'importance relative des groupes d'élèves et d'étudiants qui, par rapport à un cursus normal, sont en avance d'un an, « à l'heure » ou en retard d'une ou plusieurs années.

La figure 2.3 montre à cet égard que la quasi-totalité des enfants sont inscrits à l'école maternelle à partir de 3 ans. À 5 ans, 2 % ont déjà commencé des études primaires. À 11 ans, 2 % d'enfants précoces sont inscrits en première année de l'enseignement secondaire. En revanche, à 12 ans, 28 % des élèves sont toujours en primaire. Un an plus tard, à 13 ans, cette proportion est encore de 4 %. À 17 ans révolus, âge normal de fin d'enseignement secondaire et d'obligation scolaire, les étudiants en avance ne représentent plus que 1 % du total de la classe d'âge. Un an plus tard, à 18 ans, âge d'entrée dans l'enseignement supérieur, le taux de scolarisation est de 88 %. Ce taux très élevé n'est cependant que la traduction d'un retard scolaire important puisque 58 % des jeunes sont encore dans l'enseignement secondaire à 18 ans. Le taux d'élèves retardés dans le secondaire se résorbe ensuite lentement mais ne devient négligeable qu'à partir de 24 ans. Notons que 15 % des jeunes de 20 ans sont encore scolarisés dans le secondaire.

Avec des taux de scolarisation compris entre 30 % et 49 % pour les jeunes de 18 à 22 ans recensés dans l'enseignement supérieur, la Communauté française occupe une des premières places parmi les pays de l'OCDE. Cette position est due en grande partie au développement de l'enseignement de type court permettant à de nombreux élèves de poursuivre des études supérieures, types d'études qui, dans cette tranche d'âge, absorbe la moitié des étudiants de l'enseignement supérieur.

1 Élèves scolarisés dans l'enseignement de plein exercice et enseignement en alternance dans les CÉFA. Par manque de données statistiques précises, les élèves en apprentissage (Classes Moyennes par exemple) n'ont pu être recensés.

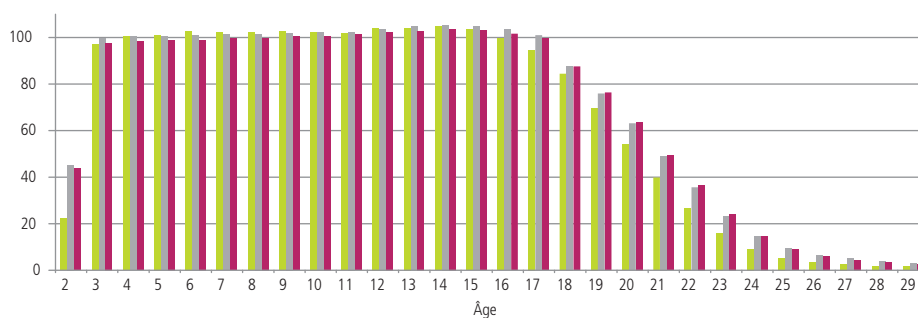
2 La participation des jeunes à l'enseignement est mesurée par le taux brut de scolarisation. Le taux brut ainsi calculé est le résultat, exprimé en pourcentage, du rapport entre la population scolarisée dans une entité territoriale et la population de même âge résidant dans la même entité. Le volume de la population scolaire dépend du nombre de jeunes scolarisables dans l'entité, de leur taux net de scolarisation et, dans une moindre mesure, du solde des migrations d'élèves. Le taux brut de scolarisation intègre ces deux derniers facteurs explicatifs. L'âge considéré est exprimé en années révolues au 1^{er} janvier. La population totale est celle inscrite au Registre national le 1^{er} janvier. En Région bruxelloise, la population a été répartie linguistiquement selon la clé : 85 % pour la Communauté française, 15 % pour la Communauté flamande.

2.1 Participation à l'enseignement de 1991-1992 à 2009-2010

Communauté française	Population résidente			Population scolaire			Taux brut de participation 2 à 29 ans
	Total Effectif	2 à 29 ans Effectif	%	Total Effectif	2 à 29 ans Effectif	%	
Année 1991-1992	4 016 273	1 495 923	37,25	942 900	937 465	99,42	62,67
Indice	100	100		100	100		
Année 1995-1996	4 051 034	1 470 115	36,29	977 519	968 676	99,10	65,89
Indice	100,87	98,27		103,67	103,33		
Année 1999-2000	4 084 105	1 448 273	35,46	977 317	969 143	99,16	66,92
Indice	101,69	96,82		103,65	103,38		
Année 2005-2006	4 206 842	1 460 175	34,71	1 014 314	1 003 492	98,93	68,72
Indice	104,74	97,61		107,57	107,04		
Année 2006-2007	4 238 737	1 469 861	34,68	1 015 437	1 004 754	98,95	68,36
Indice	105,54	98,26		107,69	107,18		
Année 2007-2008	4 273 823	1 481 571	34,67	1 016 772	1 006 224	98,96	67,92
Indice	106,41	99,04		107,83	107,33		
Année 2008-2009	4 307 368	1 495 212	34,71	1 014 732	1 005 586	99,10	67,25
Indice	107,25	99,95		107,27	107,27		
Année 2009-2010	4 347 246	1 508 355	34,70	1 020 537	1 014 669	99,43	67,27
Indice	108,24	100,83		108,24	108,24		

En 2009-2010, 1 014 669 jeunes de 2 à 29 ans ont participé à l'enseignement en Communauté française. Ils représentent 67,27 % de la population résidente de la même tranche d'âge et 34,70 % de la population totale de la Communauté française.

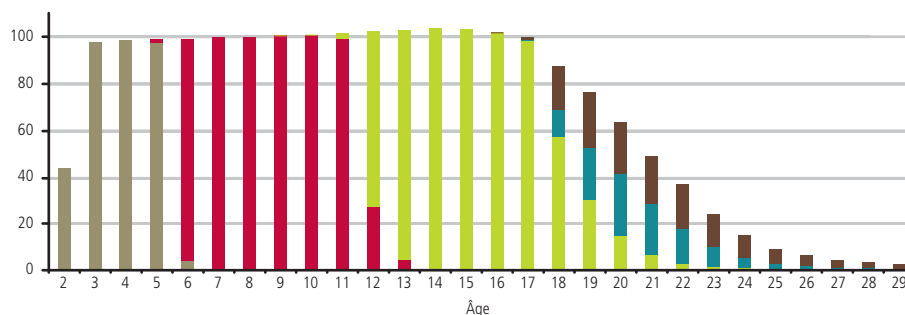
2.2 Taux brut de scolarisation dans l'enseignement en Communauté française – Comparaison des années scolaires 1991-1992, 2004-2005 et 2009-2010



■ 1991-1992
■ 2004-2005
■ 2009-2010

À l'âge de 21 ans, le taux brut de scolarisation dans l'enseignement en Communauté française était de 40 % en 1991-1992, il est actuellement de 49 % ; à l'âge de 2 ans, le passage du taux brut de 22 % en 1991-1992 à 44 % en 2008-2009 s'explique par un comptage des enfants scolarisés à des dates différentes (octobre dans le premier cas et janvier pour les deux autres années).

2.3 Taux brut de scolarisation par niveau dans l'enseignement en Communauté française en 2009-2010



■ Pré-scolaire
■ Primaire
■ Secondaire
■ Supérieur de type court
■ Supérieur de niveau universitaire

À 12 ans, le taux brut de scolarisation dans l'enseignement en Communauté française est de 102 %, dont 74 % correspond à une inscription dans l'enseignement secondaire et 28 % à une inscription dans l'enseignement primaire. Le taux brut supérieur à 100 % indique qu'à cet âge le nombre d'élèves inscrits dans les écoles de la Communauté française est supérieur à la population résidente.